

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT et au plus offrant et dernier enchérisseur

D'UN APPARTEMENT (LOT 45) ET UN CELLIER (LOT 48) DÉPENDANT D'UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ

SIS A VALSERHÔNE (01200), 48, rue Joseph Marion, « le Belvédère »

MISE À PRIX : **35 000** €uros (trente-cinq mille euros)
(outre charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente)

ADJUDICATION LE MARDI 15 FEVRIER 2022 à 14 HEURES

à l'audience d'adjudication du Juge de l'exécution près le TRIBUNAL JUDICIAIRE de BOURG EN BRESSE (01),
Palais de Justice, 32, Avenue Alsace Lorraine, 01000 BOURG EN BRESSE, salle des criées.

Cette vente est poursuivie à la requête du **Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble LE BELVEDERE**, sis 48, rue Joseph Marion 01200 VALSERHÔNE, **représenté par son syndic en exercice, la société ORKAN MANAGEMENT**, ayant son siège social, 30, rue Auguste Piccard, 01630 SAINT GENIS POUILLY, immatriculée au RCS de BOURG EN BRESSE sous le n° 807 396 858, représentée par son gérant en exercice domicilié ès-qualités de droit audit siège, ayant pour avocat la SCP REFFAY & ASSOCIES, Avocats aux Barreaux de l'Ain et de Lyon.

DÉSIGNATION DES BIENS À VENDRE

Dans un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété sis à **VALSERHÔNE** (ex Commune de BELLEGARDE SUR VALSERINE) (Ain - 01200) **48 rue Joseph Marion, Le Belvédère**, cadastré section **AO, n°160**, lieudit « Rue Joseph Marion » (00a 82ca),

n° 158 (00 a 01 ca), **n° 161** (6a 24ca), **n° 162** (15a 11ca) et **164** (00a 15ca), lieudit « Coupy », **soit une contenance totale de 22 a 33 ca,**

Le lot n° 45 : Au 2^{ème} étage, un appartement comprenant : un hall d'entrée (5,30 m²) avec placard mural (0,66m²) desservant un séjour (18,65m²), une cuisine (10,51 m²) avec balcon, un dégagement

ou couloir (4,23 m²) desservant trois chambres de 9,91 m², 13,89 m² et 9,86 m², une salle de bains (5,69 m²), et un WC (1,69 m²), le tout d'une surface loi carrez de 80,39 m² selon certificat de superficie de BATIMEX du 12 mai 2021. Et les 75/2480^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales.

Le lot n° 48 : Au 2^{ème} étage, un cellier. Et les 3/2480^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales.

Bien occupé par les débiteurs saisis et leurs enfants, à titre de résidence principale.

Visite des lieux sur place le JEUDI 27 JANVIER 2022 de 14H à 15H.

Une consignation pour enchérir est obligatoire par chèque de banque à l'ordre de la CARPA RHONE ALPES, séquestre, de 10 % du montant de la mise à prix. On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de l'Ain. Il peut être pris connaissance du cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE, où il est déposé (RG N° : 21/00039) et sur le site internet de la SCP REFFAY & ASSOCIES : www.reffay-avocats.com, rubrique vente aux enchères.